



Saisie attribution sur compte joint

Par **MAM91**, le **02/12/2009** à **16:43**

Bonjour,

Un huissier vient d'exécuter une saisie attribution sur notre compte joint , concernant une dette m'incombant personnellement , dette datant de l'année 2000 . Or nous sommes mariés depuis Mai 2009 , sans aucun contrat de mariage . Cet huissier avait t-il le droit d'effectuer cet acte et si non quel moyen ai-je de le contester .

Merci de votre réponse

Par **superve**, le **14/12/2009** à **23:10**

Bonjour

rien ne s'oppose à ce que l'huissier procède à une saisie sur un compte joint.

Si votre femme revendique la propriété de certaines des sommes qui y sont créditées, elle doit en demander la mise à disposition à la banque.

De mémoire, cette mise à disposition correspondra soit au montant de son dernier salaire, soit à la moyenne des 12 derniers salaires.

Tout cela sur présentation de justificatifs.

Cordialement